

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 9 Novembre 2021

CO 325 DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20211109-CO325DE\_2021-DE

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, CLEMENT Eric, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BOUDRY Jeanne, COLIN Christian à RIGAUD Hervé, ROBERT Bruno à VIONNET André, DROGREY Pascal à GROS Roger, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, REYNAUD Armande à CTHENOZ Catherine, SEIGLE FERRAND Antoine à LECOQ Yves, BAH L Catherine à BUGADA Cathy, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, CETRE Michel à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : BERTHOD Claude, DOS SANTOS Laëtitia, BERNARD René,

Etaient absents : BRENIAUX Denis, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Convocation faite le : 29 Octobre 2021

**Objet : Réhabilitation de l'ALSH de Vadans : consultation des entreprises**

L'ALSH de Vadans est situé dans une partie des locaux de la mairie école de Vadans. Les locaux sont défraîchis et n'ont pas fait l'objet de travaux conséquents depuis de nombreuses années. Ils ne permettent pas d'accueillir les enfants dans des conditions optimum. En effet, une partie des locaux est très difficile à chauffer en hiver. De plus, il n'existe pas d'espace de restauration sur place et les enfants doivent se rendre à la salle des fêtes du village pour le déjeuner. Enfin ces locaux ne permettent pas d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Fin 2020, La mairie de Vadans rénove sa mairie école et libère une partie des locaux qui étaient occupés par un logement. Plusieurs mois après le démarrage de ses travaux, elle propose à la CCAPS de rénover les locaux de l'ALSH. Les locaux de l'ALSH actuel seraient entièrement redistribués et réhabilités. Un espace restauration serait créé sur place et les locaux seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils permettraient d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et de rendre des conditions de travail plus agréables au personnel.

La superficie des locaux serait d'environ 193 m<sup>2</sup> (hors espace extérieur mutualisé avec l'école).

La Commune de Vadans avait recruté le cabinet de Maitrise d'œuvre SAFIMO de Villette les Arbois et passé son propre marché de travaux. Tous les travaux ont été attribués à différentes entreprises.

Pour assurer une cohérence du projet étant donné que le nouvel ALSH se situerait dans le même bâtiment que la mairie école, la CCAPS a confié une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ALSH à SAFIMO et a aussi accepté sa proposition de maitrise d'œuvre.

**Objet : Réhabilitation de l'ALSH de Vadans : consultation des entreprises**

SAFIMO avait initialement chiffré le projet pour un montant de 366 775 € HT. A cela s'ajoutait environ 80 000 € de travaux de terrassement et gros œuvre en lien avec la mairie (notamment réalisation d'une cour anglaise à l'arrière du bâtiment et d'un mur de soutènement)

SAFIMO a affiné le projet en menant des études complémentaires et en modifiant légèrement le projet.

Le projet de l'ALSH est estimé à 349 447.00 € HT + 83 060.00 € des travaux de terrassement gros œuvre soit un total de 432 507.00 € HT.

A ces coûts de travaux il faut ajouter les frais annexes (études, bureaux de contrôle, équipement de cuisine et mobilier pour un montant estimé à 58 010 € HT

Soit un cout global de 490 517.00 € HT

Entendu les explications de M. le Vice-Président,

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1/ Valide le projet de réhabilitation de l'ALSH de Vadans ;
- 2/ Décide de lancer un marché de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ALSH de Vadans ;
- 3/ Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

